

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Vendredi 27 mars 2026

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
23.03.2026
Date d'affichage
23.03.2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 19 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. TRONCHET Laurent, Maire.

Présents : M. TRONCHET Laurent, Mme MOUTTON Christine, M.
BAUMSTARK Jean, Mme CHRISTINAZ Elodie, M. DENERIAZ Robert,
Mme CARMONA Magali, M. BAQUET Loris, Mme CLÉNET Caroline, M.
AVANTHAY David, Mme DENARIE Mäeva, M. BOUCHER Benoît, Mme
SAARBACH Claire, Mme BOSSE Stéphanie, Mme FALCONNET-CLAVEL
Lydie.

Excusée :

Mme ANTHOINE Magalie qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie.

A été nommé secrétaire de séance : Mme CLÉNET Caroline

Délibération n° 2026.39

Objet de la délibération

**MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET
DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal de créer les sept commissions municipales thématiques suivantes :

- Commission « Administration générale, affaires juridiques et ressources humaines » ;
- Commission « Urbanisme, foncier, alpages, forêt et logement » ;
- Commission « Finances, sécurité, environnement et cadre de vie » ;
- Commission « Vie associative, événements, animations locales, sports et communication » ;
- Commission « Travaux, voirie, bâtiments et services techniques » ;
- Commission « Affaires touristiques, économie, domaines skiables et loisirs » ;
- Commission « Vie sociale, affaires scolaires, jeunesse, patrimoine et culture ».

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-22 et suivants ;

Vu le tableau du Conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **CRÉE** les sept commissions municipales thématiques décrites ci-avant ;
- **FIXE** à huit le nombre maximal de membres de chacune d'elles.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est ensuite procédé à la nomination des membres des commissions.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT, la nomination d'un élu municipal à un poste quelconque se fait à bulletin secret, sauf décision contraire à l'unanimité du Conseil municipal et sauf si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir.

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature au sein des membres du Conseil municipal. Au terme de celui-ci, une seule liste candidate a été reçue pour chacune des commissions thématiques pour chacune des commissions, composées de la façon suivantes :

- Commission « Administration générale, affaires juridiques et ressources humaines » :
 - Mme Christine MOUTTON,
 - M. Jean BAUMSTARK,
 - Mme Claire SAARBACH,
 - Mme Lydie FALCONNET
- Commission « Urbanisme, foncier, alpages, forêt et logement » :
 - Mme Christine MOUTTON,
 - M. Jean BAUMSTARK,
 - Mme Élodie CHRISTINAZ,
 - M. Robert DENERIAZ,
 - M. David AVANTHAY,
 - Mme Caroline CLÉNET,
 - Mme Magali CARMONA
 - Mme Lydie FALCONNET-CLAVEL
- Commission « Finances, sécurité, environnement et cadre de vie » :
 - Mme Christine MOUTTON,
 - M. Jean BAUMSTARK,
 - M. Benoît BOUCHER,
 - Mme Caroline CLÉNET,
 - Mme Magali CARMONA
- Commission « Vie associative, évènements, animations locales, sports et communication » :
 - M. Jean BAUMSTARK,
 - M. Benoît BOUCHER,
 - Mme Caroline CLÉNET,
 - Mme Maëva DENARIE,
 - M. Loris BAQUET,
 - Mme Stéphanie BOSSE.

- Commission « Travaux, voirie, bâtiments et services techniques » :
 - M. Jean BAUMSTARK,
 - M. Robert DENERIAZ,
 - M. David AVANTHAY,
 - M. Benoît BOUCHER,
 - Mme Stéphanie BOSSE,
 - Mme Magalie ANTHOINE,

- Commission « Affaires touristiques, économie, domaines skiables et loisirs » :
 - Mme Christine MOUTTON,
 - M. Jean BAUMSTARK,
 - Mme Élodie CHRISTINAZ,
 - M. Robert DENERIAZ,
 - Mme Claire SAARBACH,
 - M. David AVANTHAY,
 - M. Loris BAQUET,
 - Mme Lydie FALCONNET

- Commission « Vie sociale, affaires scolaires, jeunesse, patrimoine et culture » :
 - M. Jean BAUMSTARK,
 - Mme Élodie CHRISTINAZ,
 - Mme Claire SAARBACH,
 - M. Benoît BOUCHER,
 - Mme Magali CARMONA,
 - Mme Maëva DENARIE,
 - M. Loris BAQUET,
 - Mme Magalie ANTHOINE

Dans la mesure où une seule liste candidate a été reçue pour chacune des commissions thématiques, et en application de l'article L.2121-21 du CGCT, il n'est pas nécessaire de procéder à une élection. Les listes candidates à chacune des commissions, précisées ci-dessus, sont nommées et composeront lesdites commissions municipales thématiques.

La secrétaire de séance,



Caroline CLÉNET

Le Maire,



Laurent TRONCHET

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.